



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-12683>

Département(s) de publication : 60

Annonce n° 25-12683

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Département de l'Oise

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 22600001600403

Ville : Beauvais

Code postal : 60000

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 60

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://marchespublics.oise.fr>

Identifiant interne de la consultation : 25-DIRCOM-MLP-02

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : DGA FM DIRECTION DE L'ACHAT PUBLIC

Adresse mail du contact : Ld-commandepublique@oise.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 344066092

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Situation propre des opérateurs économiques : chaque candidat produira la LETTRE DE CANDIDATURE dûment remplie comprenant l'identification de l'opérateur économique ainsi qu'une déclaration sur l'honneur du candidat attestant que celui-ci ne fait l'objet d'aucune exclusion de plein droit de la procédure de passation conformément aux articles L.2141-1 à L.2141-5 du Code de la commande publique.
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Conditions énoncées dans les documents de la consultation
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Conditions énoncées dans les documents de la consultation

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 03/03/2025 à 17:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : CONSEIL DEPARTEMENTAL

DE L'OISE SIRET : 226 000 016 004 03 Autorité locale Services généraux des administrations publiques

Critères d'attribution : Pour attribuer l'accord-cadre au candidat dont l'offre sera économiquement la plus avantageuse, les offres seront appréciées en fonction des critères pondérés suivants : 1 - Prix : 40 points ; 2 - Valeur technique : 40 points ; 3 - Délais d'intervention : 15 points ; 4 - Développement durable : 5 points. Les modalités de mise en oeuvre des critères sont précisées à l'article 11.2 du RC.

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : MAINTENANCE DU MATERIEL AUDIOVISUEL DU DEPARTEMENT DE L'OISE

Code CPV principal - Descripteur principal : 50340000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La présente consultation a pour objet la réalisation de prestations d'entretien et de maintenance de matériels audiovisuels de l'hémicycle, de la salle de presse de l'Hôtel du Département et de l'auditorium des Archives départementales de l'Oise, du matériel audiovisuel dit « grand public » et du matériel audiovisuel appelé « professionnel » pour les besoins du service audiovisuel de la Direction de la Communication du Département de l'Oise. L'exécution des prestations a pour objectif de vérifier et tester que le matériel technique et les équipements d'installations audiovisuelles fonctionnent correctement, de maintenir les matériels audiovisuels en état de fonctionnement optimal et constant, de pérenniser les installations, de réduire et limiter les risques de panne et d'intervenir rapidement, en cas de panne des matériels audiovisuels afin de ne pas mettre en péril la chaîne de communication. Les caractéristiques techniques des prestations sont définies dans le cahier des clauses particulières (CCP).

Lieu principal d'exécution du marché : Département de l'Oise

Durée du marché (en mois) : 48

Valeur estimée (H.T.) : 120000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détail sur la visite (si oui) : Les modalités de visite sur sites sont indiquées à l'article 8 du RC.

Autres informations complémentaires : L'accord-cadre est passé selon une procédure adaptée, en application des articles L.2123-1 1° et R.2123-1 1° du Code de la commande publique. Il s'agit d'un accord-cadre conclu avec un seul opérateur économique et exécuté par l'émission de bons de commande en application des articles L.2125-1-1° et R.2162-1 à 6 et R.2162-13 et 14 du même Code. L'accord-cadre ne fait pas l'objet d'allotissement pour les motifs indiqués à l'article 3.1 du RC.

L'accord-cadre est conclu pour une durée totale de 48 mois à compter de sa date de notification (périodes de reconduction comprises). La notification intervient par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de sa réception. Des précisions sur les délais d'exécution sont indiquées à l'article 3.2 du CCP. L'accord-cadre, exécuté par l'émission de bons de commande, est conclu sans montant minimum et pour un montant maximum de 160 000 euros HT sur sa durée totale de 48 mois (périodes de reconduction comprises), soit pour chaque période sans montant minimum et avec un montant maximum de 40 000 euros HT. Le montant de l'accord-cadre est estimé à 120 000 euros HT sur sa durée totale de 48 mois (périodes de reconduction comprises)

soit une estimation de 30 000 euros HT par période. Les précisions sur les montants sont indiquées à l'article 4 du RC. Les modalités de financement et de règlement des comptes sont fixées à l'article à l'art. 10 du CCP. L'accord-cadre comporte des conditions particulières d'exécution prenant en compte des considérations relatives à l'environnement conformément aux dispositions de l'article L.2112-2 du Code de la commande publique. Les précisions sur la mise en oeuvre de ces conditions particulières d'exécution sont indiquées à l'art. 5.6 du CCP. Les documents de l'accord-cadre sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet à l'adresse du profil acheteur. Le contenu et les modalités de retrait du dossier de consultation des entreprises sont précisées à l'art. 7 du RC. Les conditions de dépôt des dossiers sont précisées à l'art. 10 du RC étant précisé que les offres doivent être envoyées par voie électronique à l'adresse du profil acheteur. La sous-traitance est autorisée conformément à l'article L.2193-3 du Code de la commande publique. La cotraitance est autorisée dans les conditions indiquées à l'art. 6.3.2 du RC. S'agissant des éléments relatifs aux critères d'attribution, les documents demandés pour la présentation de l'offre sont indiqués à l'art 9.2 du RC. Les modalités de la négociation sont précisées à l'article 6.2 du RC. Les candidats peuvent obtenir des renseignements complémentaires pour l'étude de leur dossier en interrogeant le Département au plus tard 10 jours avant les dates et heure limites de remises des offres (soit jusqu'au 21 février 2025 à 17h00) selon les modalités précisées à l'art. 15 du RC. Les réponses seront adressées, par écrit (de préférence via la plateforme), au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres (soit avant le 25 février 2025 à 17h00) à toutes les entreprises enregistrées sur le profil d'acheteur pour ce dossier. Les modalités d'attribution de l'accord-cadre sont indiquées à l'art. 12 du RC. Le pouvoir adjudicateur peut à tout moment ne pas donner suite à la procédure. L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) dont les modalités sont indiquées à l'art. 9.1.2 du RC. Des indications relatives aux recours sont précisées à l'article 16 du RC.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 03/02/2025